

Le président du CSE et les missions prévention

Télécharger la grille tarifaire

Durée :

1 jour (7 heures)

Date(s) :

Moirans : Intra : nous consulter

Délais d'accès :

Être inscrit(e) au minimum 3 semaines avant le début de la formation

Tarifs :

Consulter la grille tarifaire.

Organisation :

Intra-entreprise

Prérequis :

Niveau académique : Aucun prérequis nécessaire

Expérience professionnelle en lien avec la thématique de la formation

Modalités d'accès :

Cliquez sur "S'inscrire"

Validation :

Certificat de réalisation

Les + de la formation

Sur demande, possibilité d'adapter la formation aux cas concrets de l'entreprise

Méthodes et moyens pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et de mises en situation : exercices ou de jeux de rôle

Intervenants :

Tous nos intervenants sont experts dans leur domaine

OBJECTIFS

A l'issue de ce programme, les stagiaires seront capables de :

- Identifier clairement les droits, obligations et responsabilités légales du président du CSE
- Connaître les points de vigilance majeurs et les zones de risque (juridiques, sociaux, RH)
- Anticiper les sujets sensibles
- Adopter une posture stratégique dans la gestion de l'instance

PROGRAMME

Cadrage et attentes

Recueil des expériences, préoccupations et configuration actuelle du CSE dans l'entreprise
Mise en lien avec le contexte industriel (production, sécurité, conditions de travail, évolution technologique)

Les fondamentaux juridiques du CSE

Attributions du CSE : économique, social, santé/sécurité et conditions de travail.

Les domaines de consultation obligatoire (organisation, emploi, formation, santé, etc.).

Le rôle spécifique du président et ses limites

Responsabilité pénale et civile du directeur : où sont les risques réels ?

Points sensibles et contentieux fréquents

Cas typiques de contestation par le CSE

Les obligations d'information et de consultation (et leurs délais impératifs)

Les sanctions possibles en cas de manquement (nullité des décisions, délit d'entrave, responsabilité personnelle du dirigeant)

Comment sécuriser ses pratiques (PV, documents remis, respect des délais)

Pilotage du CSE

Les marges de manœuvre du président : ce qu'il peut cadrer, orienter, refuser

Le poids des avis du CSE

Articuler obligations légales et réalités industrielles (délais, décisions stratégiques, projets d'investissement, réorganisations)

Les zones « sensibles » pour un président :

- Santé/sécurité au travail
- Évolutions organisationnelles (horaires, équipes, polyvalence)
- Restructuration / réduction d'effectifs

Plan d'action personnel

Identifier ses priorités de vigilance

Conseils pratiques pour limiter les risques de contentieux

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Suivi de l'assiduité

Évaluation des acquis ou mises en pratique